

INFORMATION DU VOLONTAIRE

L'ASB : « L'école libre roi Baudouin »

Dont le siège social est situé 7, rue A. Bastin, 4900 sPA

Ci-après dénommée l'organisation :

Par la présente, en application de l'article 4 de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des Volontaires, l'organisation fournit les informations suivantes à toutes les personnes qui font du bénévolat au profit des activités organisées pour l'école.

1° La finalité sociale de l'ASBL est (voir statuts)

2° l'organisation a souscrit au profit du volontaire et de l'organisation une assurance destinée à couvrir :

• La responsabilité civile, à l'exclusion de la responsabilité pénale et contractuelle, dont répond l'organisation conformément à l'article 5 et 6 de la loi du 3/07/2005 relative aux droits des volontaires

3° Sauf convention contraire explicite, l'organisation ne prévoit aucune indemnité pour l'exercice de l'activité à titre volontaire.

4° Le volontaire est tenu par un devoir de discrétion et de secret professionnel par rapport aux faits qu'il apprendrait dans l'exercice de ses fonctions.

Fait à Spa

